

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 08114 Numéro SIREN : 493 229 223 Nom ou dénomination : @2L CONSULTING
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/041964

A2L CONSULTING

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Solides N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :							
Immobilitisations incorporelles							
- Fonds commercial						1 500	1 500
- Autres	6 812	6 812		143			
Immobilitisations corporelles	739	615	124	371		150	150
Immobilitisations financières				1			
TOTAL I	7 551	7 427	124	515			
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						9 663	16 686
Marchandises						19 737	33 478
Avances et acomptes versés sur commandes						31 051	51 813
Créances :							
Clients et comptes rattachés	30 123		30 123	28 753	Provisions pour risques et charges (II)		
Autres	279		279	7 001	Dettes	50	
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes assimilées		
Disponibilités (autres que caisse)	34 347		34 347	54 642	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Caisse					Fournisseurs et comptes rattachés	24 947	25 531
					Autres	11 337	16 277
TOTAL II	64 749		64 749	90 396	TOTAL III	36 334	41 807
Charges constatées d'avance (III)	2 512		2 512	2 710	Produits constatés d'avance (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III)	74 812	7 427	67 385	93 621	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	67 385	93 621

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

A2L CONSULTING

Edition du : 01/01/2022 au 31/12/2022

Sol des N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		1 673	Ventes de marchandises		1 667
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	140 024	145 214
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	115 480	104 321	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	600	575	Autres produits		
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales		861			
Dotations aux amortissements	390				
Dotations aux provisions		4			
Autres charges	3				
Charges financières					
TOTAL (I)	116 472	107 434	TOTAL (I)	140 024	146 881
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		137
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	3 483	6 106			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	120 287	113 540	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	140 024	147 018
BENEFICE OU PERTE	19 737	33 478			
TOTAL GENERAL	140 024	147 018	TOTAL GENERAL	140 024	147 018

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

IDENTIFICATION

M LEROUX Daniel
6 avenue Carnot 6 avenue Carnot
69580 Sathonay-Camp
France

N° d'adhérent : 20122470040101

Pour le compte de :
SARL @2L CONSULTING
6 AVENUE CARNOT
69580 SATHONAY-CAMP

N° SIREN : 493 229 223
Période déclarée : Année 2022
Date limite de dépôt : 18/05/2023

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	6 avenue Carnot		
Code postal	69580	Ville	Sathonay-Camp
		Pays	France

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	23 220	Déficit (report du 2033-B)	
-----------------------------------	--	--------------------------	--------	----------------------------	--

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	CIEL COMPTA 2019

AUTRES INFORMATIONS

2 - COORDONNÉES DU COMPTABLE

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)	I		
Forme juridique ou titre	M	Nom et prénom ou dénomination	LEROUX Daniel
Qualité et fonction ou complément de dénomination	Associé-Gérant minoritaire (retraité)		
Numéro, type et nom de voie	6 avenue Carnot		
Code postal	69580	Ville	Sathonay-Camp
N° téléphone	0608282630	Pays	France

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**N° 2065-BIS***(Applicable à compter du
31/12/2022)***I - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions payées par la société elle-même	40 500
Montant des revenus répartis (somme des montants ci-dessus)	40 500
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'art. 158 CGI	40 500



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Autres	6 812	6 812	0
Immobilisations corporelles	739	615	124
TOTAL I (5)	7 551	7 427	124
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	30 123		30 123
Créances autres (3)	279		279
Disponibilités	34 347		34 347
Charges constatées d'avance	2 512		2 512
TOTAL II	67 261		67 261
TOTAL GENERAL (I + II)	74 812	7 427	67 385

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 500
Réserve légale	150
Report à nouveau	9 664
Résultat de l'exercice	19 737
TOTAL I	31 051
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	50
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	24 947
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	919
TOTAL III	36 334
TOTAL GENERAL (I + II + III)	67 385



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Compte de résultat simplifié de l'exercice

N° 2033-B

(Applicable à compter du
31/12/2021)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	140 024
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			140 024
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			115 480
Impôts, taxes et versements assimilés			600
	dont TP/CFE, CVAE	600	
Dotations aux amortissements			390
Autres charges			3
Total des charges d'exploitation (II)			116 473
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			23 551
Produits et charges divers		Charges exceptionnelles (VI)	331
		Impôts sur les bénéfices (VII)	3 483
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			19 737

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	19 737	
Réintégrations de l'exercice		
Impôts et taxes non déductibles		3 483
1 RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	23 220	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	23 220	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations *
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres	6 812			6 812	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	739			739	
Immobilisations financières					
	1		1	0	
TOTAL rubrique I	7 552		1	7 551	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	6 669	143		6 812
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	368	247		615
TOTAL rubrique II	7 037	390		7 427

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

NATURE DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES VIRÉES DE POSTE À POSTE, MISES HORS SERVICE OU RÉINTÉGRÉES DANS LE PATRIMOINE PRIVÉ	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
1 Clôture liquidation Sarl KASTALER	1		1	0
TOTAL	1		1	0
PLUS OU MOINS-VALUES	Plus ou moins-values à court terme	Plus ou moins-values à long terme (19%)	Plus ou moins-values à long terme (15% ou 12,8%)	Plus ou moins-values à long terme (0%)
1	-1			
TOTAL	-1			
TOTAL rubrique III	-1			

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Relevé des provisions**
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**III - DIVERS**

Montant de la TVA collectée

27 776

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

11 314



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	140 024
TOTAL 1	140 024

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	113 680
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	3
TOTAL 3	113 683

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	26 341
---	--------

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

**LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10%
DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de
l'entreprise

2

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

150

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M		
	Nom et prénom	LEROUX Jean-Pierre	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	140	Pourcentage de détention	93,33%
	Date de naissance	27/02/1955	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	77300	Commune de naissance	Fontainebleau
	Numéro, type et nom de voie	27bis rue des Hautes Boulangères		
	Code postal	77850	Ville	Héricy
	Pays	France		
2	Titre	M		
	Nom et prénom	LEROUX Daniel	Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	10	Pourcentage de détention	6,67%
	Date de naissance	08/12/1958	Pays de naissance	France
	Code postal de naissance	77300	Commune de naissance	Fontainebleau
	Numéro, type et nom de voie	6 avenue Carnot		
	Code postal	69580	Ville	Sathonay-Camp
	Pays	France		



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



COMPTES DE REGULARISATION

EUR

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES D'AVANCE	Montants (€)
<i>Créances rattachées à des participations</i>	
<i>Autres immobilisations financières</i>	
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	2.512
Total Produits à recevoir et Charges comptabilisées d'avance	2.512

CHARGES A PAYER	Montants (€)
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>	
<i>Autres emprunts obligataires</i>	
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	50
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	19.115
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	
<i>Autres dettes</i>	74
Total Charges à payer	19.239

CREDIT-BAIL

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL				
POSTES DU BILAN	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Inst. Tech., Matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

Néant

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL						
POSTES DU BILAN	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. Tech., Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
TOTAL						

Sarl @2L CONSULTING

Etats Financiers

Exercice
du 01/01/2022 au 31/12/2022

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

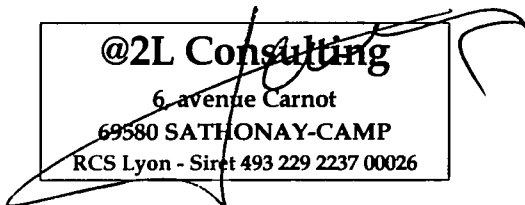
Je soussigné, **Monsieur Daniel LEROUX**,

Agissant en qualité de gérant, représentant légal de la société désignée ci-après :

Dénomination : **@2L CONSULTING**
Forme juridique : Sarl
Siège social : 6 avenue Carnot – 69580 Sathonay-Camp
RCS : LYON
Siret : 493229223 00026

Certifie que les documents comptables transmis sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale des associés.

Fait à Sathonay-Camp, le 30 juin 2023


@2L Consulting
6 avenue Carnot
69580 SATHONAY-CAMP
RCS Lyon - Siret 493 229 2237 00026

ANNEXE COMPTABLE**REGLES ET METHODES COMPTABLES****ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE ET DES AMORTISSEMENTS****ETAT DES PROVISIONS****COMPTES DE REGULARISATION****ETAT DES CREDITS-BAILS****REGLES ET METHODES****1) MONNAIE DE PRESENTATION DES COMPTES**

La monnaie de présentation des comptes est l'Euro.

2) REGLE GENERALE D'EVALUATION

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou bien à leur coût de production.

4) AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements, aménagements, installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Immobilisations incorporelles (Logiciels)	1 an

5) STOCKS ET EN COURS

Les matières premières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode : premier entré, premier sorti

6) CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale

@2L Consulting
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.500 €
R.C.S. Lyon n° 493 229 223
Siège social : 6 avenue Carnot – 69580 Sathonay-Camp

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
--

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à la Loi et aux statuts de votre société, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation et qui vous ont été remis ou laissés à la libre consultation conformément à la législation en vigueur.

Nous vous précisons qu'il s'agit du seizième exercice comptable de votre société, faisant suite à sa création par acte constitutif du 30 novembre 2006, avec immatriculation le 14 décembre 2006 et commencement d'activité en date du 1^{er} décembre 2006.

Les comptes ont été établis selon les règles et méthodes comptables habituels, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance et de continuité des exercices. Les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) sont exprimés en Euros.

Présentation des états financiers

Situation et activité de la société au cours de l'exercice :

L'exercice 2022 a été marqué par une très légère baisse du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent, de l'ordre de 3,6%, non significative.

Il en résulte un chiffre d'affaires pour la période 2022 de 140.024 € contre 146.881 € en 2021.

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 116.472 € contre 107.434 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de l'ordre de 11% traduisant principalement le recours accentué aux prestations de sous-traitance pour maintenir le niveau d'activité.

Il en résulte un bénéfice d'exploitation de 23.552 €, contre 39.447 € en 2021.

Les charges d'exploitation consistent en :

• Achats d'études et prestations	108.749 €
• Fournitures diverses	543 €
• Loyers et charges locatives	1.800 €
• Assurances	2.556 €
• Honoraires et frais d'actes	43 €
• Transports, déplacements, missions, réceptions	622 €
• Frais de poste et télécommunications	4 €
• Frais de banque	1.163 €
• Contribution foncière des Entreprises	600 €
• Dotation aux amortissements	390 €
• Autres charges diverses	<u>3 €</u>

Une charge exceptionnelle sur exercice antérieur de 330 € a été comptabilisé au cours de l'exercice 2022, ainsi qu'une perte sur cession d'actif financier de 1 € suite à la clôture des opérations de liquidation amiable de la Sarl KASTALER.

Après l'impôt sur les sociétés de 3.483 €, le bénéfice net comptable de l'exercice 2022 s'établit à 19.737,32 €.

Par suite, la situation nette au 31 décembre 2022, avant affectation des résultats, est de 31.050,79 €.



Le total des comptes courants d'associés, représentant des quasi fonds propres, s'élève à 919,45 € au 31 décembre 2022, soit un remboursement partiel de 1.714,57 € au cours de l'exercice.

Les comptes annuels et l'annexe comptable présentent en détail les postes composant le bilan de la société et les mouvements du compte de résultats 2022.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Après une période de stabilisation de l'activité, l'ouverture des services proposés par la société à une clientèle élargie, permet d'envisager une nouvelle hausse significative du chiffre d'affaires en 2023.

Les coûts d'exploitation, principalement constitués des charges de sous-traitance, évolueront également à la hausse, mais la rentabilité future de la société sera encore améliorée.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Néant.

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022, soit la somme de 19.737,32 € de la manière suivante :

- | | | |
|--------------------------------|-------------------|---|
| ➤ Dotation à la réserve légale | 0,00 € | (réserve entièrement dotée à l'issue du premier exercice) |
| ➤ Dividendes à distribuer | 18.000,00 € | (soit un dividende unitaire de 120,00 € par part sociale) |
| ➤ Report à nouveau | <u>1.737,32 €</u> | |

Nous vous rappelons qu'il n'y a eu lieu à aucune distribution au cours des exercices 2020, 2021 et qu'il a été distribué la somme totale de 40.500 € au cours de l'exercice 2022.

La situation nette, après distribution des dividendes proposés, s'établirait à 13.050,79 €.

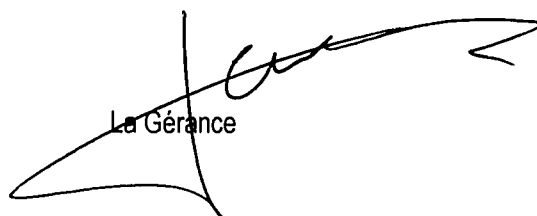
Agrément d'un projet de cession de parts sociales :

M. Jean-Pierre LEROUX, associé principal, détenteur de 140 des 150 parts sociales composant le capital social, a exprimé son souhait de céder 30 parts sociales à son fils unique, M. Ronan LEROUX, né le 5 février 1990 à Paris 18^{ème}, au prix de 2.700,00 €, soit 90,00 € par part sociale.

Conformément à l'article 10 des statuts, nous soumettons à votre agrément ce projet de cession à un nouvel associé.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, ainsi que celles résultant du rapport spécial sur les conventions réglementées, recevront votre agrément et que vous donnerez quitus à votre gérant pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon, le 12 juin 2023


La Gérance

@2L Consulting

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.500 €

R.C.S. Lyon n° 493 229 223

Siège social : 6 avenue Carnot – 69580 Sathonay-Camp

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément à la Loi et aux statuts de votre société, notre rapport sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Aucune rémunération n'a été versée au gérant, de même qu'aucun frais de déplacement et de représentation ont été portés à son crédit, au cours de l'exercice 2022.

Les opérations entrant dans le cadre des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et M. Daniel LEROUX, gérant-associé, sont les suivantes :

- Bail de sous-location commerciale DALEX PARTNERS, approuvé par décision extraordinaire du 19 août 2021, prenant effet le 1^{er} septembre 2021 :
Loyers et charges versés : 1.800 €
- Mouvements du compte courant d'associé dans la SCI KASTALER, dont la société détient 10% des parts, dont la clôture des opérations de liquidation amiable et la radiation du RCS ont été prononcés en date du 27/12/2022 avec prise d'effet le 23/11/2022 :
Diminution nette de 7.000 € => soit un solde 0,00 € à la clôture de l'exercice.
- Mouvements du compte courant d'associé de M. Daniel LEROUX :
Néant => soit un solde inchangé de 30,46 € à la clôture de l'exercice

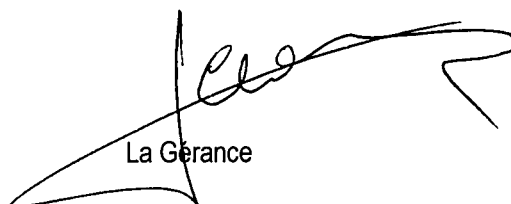
Nous soumettons à votre approbation les dépenses ci-dessus engagées en 2022 entrant dans le champ des conventions réglementées.

Par ailleurs, pour votre parfaite information, nous vous précisons que le montant net des prestations d'assistance technique rendues à des conditions commerciales normales par la Sarl DALEX PARTNERS dont M. Daniel LEROUX est le principal associé et gérant, a été de 3.000 € HT dans l'exercice 2022.

Enfin, pour satisfaire aux obligations de la nouvelle réglementation du 15 mai 2001 (NRE), nous portons à votre connaissance les autres mandats sociaux détenus par votre gérant à ce jour, savoir :

Sociétés	Localisation	RCS et Siren	Fonction
Dalex Partners Sarl	Sathonay-Camp (69580)	Lyon 384 320 677	Gérant
Kaly Sarl	Irigny (69540)	Lyon 753 516 558	Gérant
LILEO Sas	Irigny (69540)	Lyon 898 427 893	Administrateur

Fait à Lyon, le 12 juin 2023


La Gérance

@2L Consulting
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1.500 €
R.C.S. Lyon n° 493 229 223
Siège social : 6 avenue Carnot – 69580 Sathonay-Camp

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à 10h00,
Au siège social, à Sathonay-Camp,

Les associés de la Sarl @2L CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Les membres de l'assemblée générale ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Jean-Pierre LEROUX préside la séance en qualité d'associé majoritaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président, qui constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 150 parts composant le capital social et que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- ◇ la feuille de présence;
- ◇ un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- ◇ les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les conventions réglementées ;
- ◇ les comptes annuels de l'exercice 2022 ainsi que l'annexe comptable;
- ◇ le texte des résolutions proposées.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions du Nouveau code de commerce, et déclare que les documents et renseignements prévus par la Loi ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ◇ Lecture des rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les conventions réglementées;
- ◇ Examen et approbation des comptes de l'exercice 2022 et des conventions précitées;
- ◇ Quitus à la gérance;
- ◇ Affectation et répartition des résultats;
- ◇ Constatation de la situation nette et mise en paiement des dividendes;
- ◇ Agrément d'un projet de cession de parts sociales;
- ◇ Questions diverses;
- ◇ Pouvoirs pour formalités.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice 2022, qui s'élève à la somme de 19.737,32 € de la manière suivante :

- Dividendes à distribuer 18.000,00 €, soit 120,00 € par part sociale
- Report à nouveau 1.737,32 €

L'assemblée prend acte qu'il n'a été effectué aucune distribution au cours des exercices 2020 et 2021, et qu'il a été distribué la somme totale de 40.500 € au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Troisième Résolution

L'assemblée générale constate, par suite de la résolution qui précède, que la situation nette de la société, après distribution, s'établira à 13.050,79 €.

En conséquence de la résolution précédente, elle décide la mise en paiement immédiate des dividendes ci-dessus mentionnés, pour la somme totale brute de 18.000,00 €, sous déduction du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus mobiliers et des prélèvements sociaux afférents, selon la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale constate qu'aucune rémunération n'a été versée au gérant au cours de l'exercice 2022 et que des frais de déplacement et de représentation ont été portés à son crédit pour la somme de 0 €.

L'assemblée générale constate également que les opérations entrant dans le cadre des conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et M. Daniel LEROUX, gérant-associé, sont les suivantes :

- Bail de sous-location commerciale DALEX PARTNERS, approuvé par décision extraordinaire du 19 août 2021, prenant effet le 1^{er} septembre 2021 => Loyers et charges versés : 1.800 €
- Mouvements du compte courant d'associé dans la SCI KASTALER, dont la société détenait 10% des parts, dont la clôture des opérations de liquidation amiable et la radiation du RCS ont été prononcés en date du 27/12/2022 avec prise d'effet le 23/11/2022 :
Diminution nette de 7.000 € => soit un solde 0,00 € à la clôture de l'exercice.
- Mouvements du compte courant d'associé de M. Daniel LEROUX :
Néant => soit un solde inchangé de 30,46 € à la clôture de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Cinquième Résolution

M. Jean-Pierre LEROUX, associé principal propriétaire de 140 parts sociales, soumet à la présente assemblée sa demande d'agrément d'un projet de cession de 30 parts sociales à son fils unique, M. Ronan LEROUX, né le 5 février 1990 à Paris 18^{ème}, au prix de 2.700 €, soit 90 € par part sociale.

Il demande en conséquence que soient donnés au gérant les pouvoirs spécifiques à l'effet de faire régulariser dans les meilleurs délais ladite cession de parts sociales et procéder à la modification corrélative des statuts de la société après enregistrement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Sixième Résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'effectuer la mise en paiement des dividendes et accomplir toutes formalités de publicité consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents ou représentés.